

AFFAIRE N° 30 - Ratification de la dépense relative à la location d'un immeuble
sis au Bois de Néfles St-Denis, utilisé par la Commune comme école. Trois mois
et demi de loyer à 15.000. fra. soit une dépense totale de fra. 32.500.-

"Jenny"

Le Maire : Vous savez que le cyclone/a détruit l'école du Bois de Néfles.

Il s'agit d'une dépense de 32.500. fra. Je vous demande d'accepter de
la ratifier car cette location nous était indispensable.

Adopté à l'unanimité.

Vu
le 10 Novembre 1962
Le Préfet
copie. Berreau Trochier

X X X